

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 13 décembre 2024****CONVOCATION**

Date : 6 décembre 2024

Affichée le : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 32

Pouvoirs : 7

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

20 décembre 2024

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi treize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Gaëlle DEMARS – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. François DELAIS

Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Bruno DION

Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LEBREC'H

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-12-13

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA FÉDÉRATION APAJH, EN TANT QU'ESAT APAJH "LES ATELIERS GEORGES LAPIERRE", ET LA VILLE DE L'ISLE-ADAM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment son article R.344-16.

Vu la délibération n°2023-12-11 du 15 décembre 2023 portant contrat de mise à disposition entre la Fédération APAJH, en tant qu'ESAT APAJH « Les ateliers Georges LAPIERRE » et la Ville de L'ISLE-ADAM.

Vu le projet de contrat de mise à disposition annexé prévoyant une durée hebdomadaire de travail du travailleur reconnu handicapé à 35h du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus et notamment les modalités de facturation à la Ville.

Considérant l'intérêt de ce contrat de mise à disposition à caractère social visant à favoriser l'épanouissement personnel et professionnel du travailleur et développer sa capacité d'emploi.

Après avis du Comité Social Territorial du 26 novembre 2024.

Après avis de la Commission des Finances en date du 3 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la convention de mise à disposition d'un travailleur reconnu handicapé de l'ESAT au sein de la Ville à raison de 35 heures hebdomadaires du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'un travailleur reconnu handicapé de l'ESAT de Taverny au sein de la Ville et tout acte ou document en découlant ou se rapportant à la présente délibération.
- **impute** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat au budget de l'exercice correspondant.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT